



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2025

DATE DE CONVOCATION : 4 septembre 2025	L'An deux mille vingt-cinq, le neuf septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Olivier GRIT, Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 15 Pouvoirs : 4	Présents : GRIT Olivier, MOUSSET Raphaël, GUILLOTEAU Cécile, BONNEAU Marie-Thérèse, MORNET Alain, MOUSSET Nadine, HAQUETTE Olivier, GAUTIER Françoise, MATHE Grégory, BOURON Stéphanie et GUERREIRO Maud.
Secrétaire de séance : Raphaël MOUSSET Secrétaire auxiliaire : Stéphanie FRADET (DGS)	Absents excusés : DECROCK Sandrine a donné pouvoir à MOUSSET Raphaël, CHATELIER Nicole a donné pouvoir à MORNET Alain, Eric FAVREAU a donné pouvoir à HAQUETTE Olivier, GRIT Auguste a donné pouvoir à GUERREIRO Maud

A 20h05, le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement en application des dispositions de l'article L2121-17 du CGCT.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal du 17 juin 2025 est approuvé avec à l'unanimité.

2. DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION

Comptables :

Date	Entreprise	Objet	Montant HT	Montant TTC
08/07/2025	SELLERIE DE LA COTE	Réfection assise du camion Iveco	350,00	420,00
08/07/2025	GAUDIN	Séparation électrique local annexe restaurant	469,59	563,51
08/07/2025	GAUDIN	Mise aux normes du logement 5 impasse du château Gaillard	1 660,28	1 992,34
09/07/2025	BRETECHE	Gazole non Routier (900 litres)	924,30	1 109,16
25/07/2025	Maxipap	Fournitures administratives	93,45	112,14
31/07/2025	Maxipap	Fournitures administratives (complément commande du 25/7)	16,70	20,04
28/08/2025	A&MS	Réparation Débroussailleuse	216,65	259,98
04/09/2025	GIBAUD	Restauration Croix Hosannière	4 064,90	4 877,88
04/09/2025	GIBAUD	Restauration Calvaire Vierge	2 290,50	2 748,60
06/09/2025	PRESANCE	Nettoyage des gouttières de l'Eglise	1 725,87	2 071,04
06/09/2025	DANIAU TP	Curage Fossée, traversée de chemin et remblaiement nid de poule	2 901,56	3 481,87
06/09/2025	Ordonneau	Taille haie de charmille, chênes verts, catalpa	2 695,00	3 234,00
09/09/2025	ORAPI	Produits d'entretien	140,63	168,76

Monsieur le Maire indique qu'il y a eu des demandes pour lesquelles il n'y a pas eu d'usage du droit de préemption.

Bati sur terrain au 18 rue de la Vigne	A745	Ub	1147 m²	355 000 €	310 €
Bati sur terrain au 1 impasse des Acacias	B955-B959-B967 et B997	Ub	813 m²	402 000 €	494 €

Fongibilité des crédits :

Monsieur le Maire indique qu'un virement de crédit de 1 308 € a été fait par arrêté du chapitre 011 au chapitre 67 pour l'annulation du trop perçu par la CCPA sur l'entretien des bâtiments EJ (désormais le calcul n'est plus forfaitaire mais ce fait a posteriori en fonction des dépenses réellement engagées dans l'année scolaire). Cet arrêté sera repris dans une prochaine décision modificative.

3. FINANCES

- Charges mensuelles des loyers local santé

Monsieur le Maire présente le calcul pour les charges mensuelles du loyer du local de santé.

Calcul des charges local Santé				
Calcul des surfaces				
Parties communes		16 m²	3 praticiens	5,33 m² chacun
WC	4 m²			
Salle d'attente		12 m²		
Cabinet 1	16 m²	+5,33 m²	21,33 m² pour l'orthophoniste	
Cabinet 2	14 m²	+5,33+5,33	23,66	11,83 m² pour l'infirmière
				11,83 m² pour l'ostéopathe
Total de la surface à répartir			45,99 m²	
Charges mensuelles estimées				
Electricité			100,00 €	
Eau			25,00 €	
OM			18,50 €	(pour un bac de 120l)
Personnel (entretien partie commune)				(pour une demie-heure par semaine)
Droit à tirage pour la fibre			55,00 €	
			198,50 €	
Charges Orthophoniste			92,06 €	pour 21,33 m²
Charges Ostéopathe			51,06 €	pour 11,83 m²
Charges Infirmière			51,06 €	pour 11,83 m²

Monsieur le Maire propose que la collectivité prenne en charge le ménage des parties communes qui sera fait par notre agent technique, Stéphanie CAPOEN en une demie-heure par semaine. Les praticiens prennent également en charge l'électricité pour les parties communes afin de les responsabiliser sur les économies d'énergie.



Monsieur le Maire propose donc :

- Charges pour l'orthophoniste = 90 €
- Charges pour l'ostéopathe = 50 €
- Charges pour l'infirmière = 50€

Les charges seront imputées par un forfait mensuel avec une régularisation annuelle des charges réelles.

Cécile GUILLOTEAU ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les charges des locaux de santé
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents correspondants.

- **Prolongation convention EPF**

Monsieur le Maire rappelle que la convention signée avec l'EPF le 15 avril 2021 prévoit en son article 23 qu'une prorogation est possible pour 6 mois. Monsieur le Maire souhaite donc demander cette prorogation afin de finaliser les études financières et avancer sur le projet de budget de l'écoquartier. Un courrier de Monsieur le Maire suffit à demander cette prolongation.

Cette décision n'est pas soumise au vote du conseil.

- **CNP Assurance statutaire**

Monsieur le Maire rappelle que dans le respect du Code de la commande publique et après avoir recueilli les intentions des collectivités, le Centre de Gestion a lancé un marché en procédure avec négociation pour la mise en place d'un contrat groupe à adhésion facultative relatif à l'assurance des risques statutaires du personnel des collectivités territoriales et établissements publics de Vendée.

La Commission d'Appel d'Offre du Centre de Gestion, réunie le mardi 8 juillet 2025, a jugé l'offre de CNP ASSURANCES, économiquement viable et acceptable sur la base des critères d'attribution du marché, et a choisi de retenir cette offre.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de l'assurance qui couvre la collectivité par rapport aux arrêts éventuels des agents. Ce contrat d'assurance avait déjà été validé et voté en 2021 pour la période 2022-2025.

Considérant que :

- la collectivité a donné mandat au Centre de Gestion en vue de la souscription au contrat groupe d'assurance,
- la collectivité adhère au contrat groupe d'assurance en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2025,
- compte tenu des avantages d'une consultation groupée,

Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion, avec les mêmes niveaux de garantie que le contrat actuel, au contrat groupe d'assurance des risques statutaires mis en place par le Centre de Gestion. Le contrat actuel avec le CNP court jusqu'au 31 décembre 2025.

Dans le cadre de la mise en place du nouveau contrat groupe d'assurance des risques statutaires pour la période 2026-2029, la collectivité devra adhérer via la plateforme en ligne mise en place par CNP-Assurances et signer la convention d'assistance et de gestion du Centre de Gestion.



Il est précisé le choix de couverture retenue par la collectivité et les bases de cotisation.

1- Adhésion au contrat pour les agents affiliés à la CNRACL

- Taux de cotisation assureur de 5,69 %, hors frais de gestion, pour l'ensemble des garanties suivantes :
 - Maladie ordinaire avec une franchise de 15 jours,
 - Longue maladie,
 - Longue durée,
 - Maternité, paternité, adoption,
 - Congés d'Invalidité Temporaire Imputable au Service (accidents de travail et maladies professionnelles) sans franchise,
 - Décès.
- Taux de frais de gestion du CDG 85 pour l'ensemble des garanties : 0,12 %.

Les taux proposés sont garantis les trois premières années d'assurance (du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028), sauf évolution réglementaire qui impacterait les garanties et prestations à verser. Cette garantie de taux est assortie d'une renonciation à résiliation les deux premières années du contrat.

- Assiette de cotisation de la collectivité

Le taux de cotisation s'applique à l'assiette de cotisation composée à minima du Traitement Brut Indiciaire (TBI).

La collectivité fait le choix de compléter son assiette de cotisation avec les éléments optionnels suivants : Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI), Supplément familial de traitement (SFT), Totalité des charges patronales, exprimée en pourcentage (50%) du TBI majoré de la NBI, dans la limite des charges dont est redevable la collectivité

2- Adhésion au contrat pour les agents affiliés à l'IRCANTEC

- Taux de cotisation

Le taux de cotisation assureur est de 1,15 %, hors frais de gestion, pour l'ensemble des garanties suivantes :

- Maladie ordinaire avec une franchise de 15 jours,
- Grave maladie,
- Maternité, paternité, adoption,
- Congés d'Invalidité Imputables au Service (accidents du travail et maladies professionnelles) sans franchise.

- Le taux de frais de gestion du CDG 85 est de 0,05 % pour l'ensemble des garanties citées.

Les taux proposés sont garantis les trois premières années d'assurance (du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028), sauf évolution réglementaire qui impacterait les garanties et prestations à verser. Cette garantie de taux est assortie d'une renonciation à résiliation les deux premières années du contrat.

- Assiette de cotisation de la collectivité

Le taux de cotisation s'applique à l'assiette de cotisation composée à minima du Traitement Brut Indiciaire (TBI).

La collectivité fait le choix de compléter son assiette de cotisation avec les éléments optionnels suivants : Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI), Supplément familial de traitement (SFT), Totalité des charges patronales, exprimée en pourcentage (50%) du TBI majoré de la NBI, dans la limite des charges dont est redevable la collectivité,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver l'adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires mis en place par le Centre de Gestion et selon les modalités proposées ci-dessus ;
- d'autoriser la signature de la convention d'assistance et de gestion du Centre de Gestion ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette affaire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité adopte les propositions ci-dessus.

- **Convention avec l'Alcome.**

Monsieur le Maire présente l'organisme Alcome. qui est l'éco-organisme des produits de tabac depuis août 2021. Leur mission est de réduire de 40 % la présence de mégots dans l'espace public d'ici 2026.

Alcome verse un soutien financier annuel de 0,50 € par habitant (pour notre commune 572 €), une dotation annuelle de cendriers de poche de 50 cendriers par tranche de 1000 habitants, 10 éteignoirs par tranche de 1000 habitants (financement jusqu'à 42 € /éteignoir) et 1 dotation de cendrier de rue par tranche de 1 000 habitants (financement jusqu'à 250 €) (un catalogue de matériel est mis à disposition de la collectivité par Alcome)

En contrepartie la commune s'engage à mettre en œuvre un plan de communication, faire un état des lieux et prendre des mesures spécifiques (arrêté) ... Monsieur le Maire indique que cela va de pair actuellement avec les espaces sans tabac qui sont mis en place par la loi à compter du 1^{er} septembre. Il demande à Stéphanie FRADET de se renseigner pour l'espace sans tabac autour du stade, en attente d'éclaircissements des données à prendre en considération (limité à 10 m de l'accès seulement, ou tout autour du stade ...).

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la signature du contrat-type entre la commune du Girouard et ALCOME pour la durée de l'agrément.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire de la commune du Girouard ou son représentant à signer le contrat ainsi que tout document afférent à ce sujet.

- **Devis installation des décors lumineux.**

Monsieur le Maire précise que l'an dernier, les entreprises Turquand et Allez avaient été consultées. La société Allez avait été retenue compte tenu du prix des prestations inférieures à celui de Turquand. Cette année, Monsieur le Maire a décidé de ne consulter que l'entreprise Allez, qui a répondu avec un tarif quasiment identique à celui de l'année dernière.

L'entreprise ALLEZ & CIE a répondu comme suit :

Allez & Cie :

Installation : 3 455 € HT soit 4 146 € TTC

Dépose : 2 000 € HT soit 2 400 € TTC

TOTAL : 5 455 € HT soit 6 646 € TTC

Monsieur le Maire précise qu'il faudra caler rapidement l'intervention pour que les illuminations soient installées sans retard.

Nadine MOUSSET demande s'il est possible que les illuminations soient installées pour la Sainte Barbe qui est fêtée au Girouard cette année.

Marie-Thérèse BONNEAU rajoute que ce serait intéressant que les décors soient installés pour le téléthon qui a lieu le 29 novembre.

Monsieur le Maire les rassure que le rétro planning sera fait en conséquence.

Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de la société Allez & Cie à 5 455 € HT soit 6 646 € TTC pour la pose et la dépose des illuminations de Noël.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** le devis de l'entreprise Allez & Cie à 5 455 € HT soit 6 646 € TTC pour la pose et la dépose des illuminations de Noël.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

4. FONCTIONNEMENT – Compétence signalisation lumineuse

Afin de mettre en place un feu radar récompense, il convient de transférer la compétence signalisation lumineuse liée à la sécurité routière au Sydev. Monsieur le Maire indique que la commission voirie souhaite faire un essai d'un feu radar récompense sur la route de Sainte Flaive en entrée d'agglomération. Il est compliqué d'y faire un aménagement de sécurité, donc ce feu permettrait un ralentissement des usagers. Le Sydev prêterait cet équipement pendant 6 à 10 semaines moyennant le coût de la charge de la batterie et une maintenance d'environ 200 € (pas de coût à l'année). Si le résultat est concluant, la commune pourrait investir dans l'achat de ce feu.

Il convient donc de confier au Sydev la maîtrise d'ouvrage de tous les investissements, la maintenance et le fonctionnement.

Après en avoir délibéré (14 pour et 1 contre), le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE ET VALIDE** les conditions techniques, administratives et financières du transfert de la compétence en matière de signalisation lumineuse liée à la circulation routière contenues dans le document présenté,
- **DECIDE DE TRANSFERER** au SyDEV, à compter du premier jour du mois suivant la date du caractère exécutoire de la délibération, la compétence « signalisation lumineuse liée à la circulation routière » conformément à l'article 5-3-1-2 des statuts du SyDEV dans les termes suivants : « En lieu et place des communes adhérentes qui le souhaitent, le SyDEV :
 - assure la maîtrise d'ouvrage des travaux relatifs aux installations nouvelles et aux renouvellements d'installations existantes à laquelle est associée la gestion des certificats d'économie d'énergie,
 - assure la maintenance préventive et corrective et le fonctionnement de ces installations,
 - passe et exécute les contrats d'accès au réseau de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie électrique. »
- **DECIDE D'INSCRIRE** chaque année les dépenses correspondantes au budget municipal et donne mandat à Monsieur/Madame le Maire pour régler les sommes dues au SyDEV.



5. RESSOURCES HUMAINES – Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle le bilan qui avait été fait à la dernière réunion du conseil municipal sur l'activité de la Poste et de la Bibliothèque. Une offre d'emploi d'agent d'accueil de la Mairie et de la Poste, a été publiée en juillet auquel une quarantaine de candidats ont répondu. Monsieur le Maire indique qu'il a retenu la candidature de Delphine JOLLY ; cette promotion est légitime au vu de l'engagement de Delphine JOLLY dans la commune depuis des années et de ses compétences pour le poste en question.

Le tableau des effectifs est donc à modifier pour prendre en compte sa nouvelle prise de poste. Monsieur le Maire ajoute que la suppression du Poste agent Bibliothèque et renfort administratif du tableau des effectifs sera demandé au comité technique du centre de gestion d'ici la fin de l'année.

	Libellé	Grade mini – grade maxi	Temps de travail	Pourvus	Vacants
Filière administrative	Responsable des services	Rédacteur territorial – rédacteur territorial principal 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} classe	Temps Complet	1	0
	Agent accueil état civil Urbanisme Polyvalence	Adjoint administratif territorial	Temps Complet	1	0
	Agent d'animation, communication	Adjoint administratif territorial – adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Temps partiel 90 %	1	0
	Agent Poste Bibliothèque et renfort administratif	Adjoint administratif territorial	Temps non complet 78,57 %	0	0
	Agent accueil état civil Urbanisme Polyvalence Agence Postale	Adjoint administratif territorial	Temps Complet	1	0
	Total filière administrative			4	0
Filière technique	Filière technique				
	Agent technique	Agent technique territorial – agent de maîtrise	Temps complet	1	0
	Agent technique	Agent technique territorial	Temps complet	1	0
	Agent d'entretien	Adjoint technique territorial	Temps non complet 20 %	1	0
Total filière technique				3	0
TOTAL GENERAL				7	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

➤ **APPROUVE** la mise à jour du tableau des effectifs

6. QUESTIONS DIVERSES

- **Nouveaux horaires de la Mairie :** Compte tenu du peu d'activité en mairie le mercredi matin, Monsieur le Maire indique que la Mairie sera désormais fermée le mercredi matin. Les nouveaux horaires de la mairie sont :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12 h30 (fermeture le mercredi matin) et le 1^{er} vendredi du mois 14h-17h
- **Nouveaux horaires de la Poste :** à partir du déménagement, soit à partir du 25 septembre 2025 : 9h00-12h30 du lundi au samedi (fermée le mercredi) – Monsieur le Maire indique que physiquement la Mairie sera ouverte le samedi avec l'activité de la Poste, mais aucun document ne pourra être délivré ; Delphine réceptionnera cependant les dossiers ou demandes que les administrés souhaiteraient déposer.
- **Nouveaux horaires de la Bibliothèque :** Monsieur le Maire adresse des remerciements chaleureux à Marie-Thérèse BONNEAU qui a su fédérer une grande équipe de bénévoles pour s'occuper de la bibliothèque. 23 Bénévoles vont faire la formation de la bibliothèque. Les nouveaux horaires à compter du 8 octobre seront : mercredi et samedi 10h-12h. Ces horaires ne sont pas définitifs, les bénévoles vont étudier la fréquentation de la bibliothèque sur ces créneaux et pourraient à l'avenir proposer d'autres horaires.
- **Point sur les travaux du City Stade :** le terrassement est fait, les plots bétons sont posés et les enrobés sont terminés. La structure devrait être posée semaine 39, sauf retard de livraison.
- **Point sur les travaux de la maison de santé :** Il y a eu un peu de retard, mais la livraison devrait se faire fin de semaine prochaine. Les prestataires devraient pouvoir rentrer courant octobre.
 - **Pour ces deux dossiers :** Monsieur le Maire indique que normalement il y aurait dû avoir une inauguration officielle avec les partenaires (Etat et Département), cependant nous sommes dans la période pré-électorale et il est préférable pendant cette période de ne pas faire d'inauguration qui pourraient s'apparenter à une campagne électorale. Il y aura cependant une petite animation pour les jeunes courant octobre pour l'ouverture du City stade.
Maud GUERREIRO est surprise de cette impossibilité de faire des inaugurations, elle ne comprend pas cette interdiction Monsieur lui indique que c'est une disposition légale.
 - **Un flyer** va être déposé dans toutes les boîtes aux lettres pour informer la population sur l'avancée des travaux. Cette communication est possible car elle reste factuelle et sur des investissements votés avant la période pré-électorale.
- **Retour sur l'apéro du patrimoine :** Monsieur le Maire indique qu'il y a eu plusieurs appels en mairie pour l'achat du château Gaillard. Il y a eu environ 400 personnes qui ont répondu présents à cet évènement singulier. Tous les travaux qui ont été faits depuis des années pour la restauration du patrimoine sont mis en valeur par des opérations de ce type de l'Office de Tourisme.
- **Point rentrée scolaire**
Nadine MOUSSET et Cécile GUILLOTEAU indiquent qu'il y a 58 élèves à l'école du Girouard cette année et 57 inscrits au restaurant scolaire. Nadine MOUSSET va participer aux réunions de rentrée avec les parents dans chaque classe afin d'expliquer que l'accent sera mis par la CCPA sur le comportement des enfants à la cantine. La charte des restaurants scolaires sera à redonner aux parents (à voir avec le service enfance jeunesse de la CCPA)



- **Supérette API**

Monsieur le Maire indique que Romain PERTUSOT, apicier, lui a fait le bilan de l'année écoulée. Notre supérette est régulièrement dans le top 10 des magasins de l'Ouest avec une progression de 30 % du CA depuis le début d'année, et un pic entre le 15 juillet et le 15 août. Une quarantaine de baguettes par jour sont vendues (65 le dimanche et 35 viennoiseries par jour le WE) (14 000 baguettes en un an)

AGENDA :

- Prochain conseil municipal : mardi 7 octobre 2025
- Journée européenne du Patrimoine (+ marché avec le comité des fêtes) : 20 septembre 2025
- Sainte Barbe des pompiers de Nieul : 6 décembre 2025
- Spectacle familial « Barbu » : 8 novembre 2025
- Vœux du Maire : 8 janvier 2026
- Repas des aînés : 31 janvier 2026

La séance est levée à 20h55

Le Maire

Olivier GRIT



Le secrétaire de séance

Raphaël MOUSSET

